



Comprendre le dispositif en 2 minutes !

Quoi ?

JUSQU'À 10 SÉANCES GRATUITES DE FORMATION NUMÉRIQUE



Découverte de l'ordinateur et du smartphone
Navigation sur internet
Ranger et conserver des documents
Les mails
Les plateformes d'accès aux droits
Les espaces numérique de travail (ENT)
Savoir appeler par une visioconférence

Qui ?

POUR TOUTE PERSONNE MAJEURE EN DIFFICULTÉ NUMÉRIQUE

n'ayant peu ou pas de connaissances en informatique

Pas de condition de ressources, ni de nationalité.
Il faut avoir une adresse postale qui peut être une domiciliation valide
jusqu'à réception du carnet.
Cependant, il faut disposer d'un numéro de téléphone.



Où ?

DANS DES LIEUX DE MÉDIATION RÉPERTORIÉS ICI :

https://passnumerique.haute-garonne.fr/publique_lieu_mediation_lieu_list.php

Les 10 séances sont réalisées dans un lieu de médiation
numérique par une structure opératrice du dispositif.

Les séances sont collectives en présentiel, groupe maximum
de 8 pers.



Comment ?

APRÈS AVOIR IDENTIFIÉ UN BESOIN EN FORMATION NUMÉRIQUE

1. Vous faites la demande sur le portail <https://passnumerique.haute-garonne.fr>
2. L'opérateur.ice de médiation numérique choisi, va convenir avec le bénéficiaire d'un premier rendez-vous
3. Le bénéficiaire reçoit son carnet directement à son domicile
4. La personne se rend au premier atelier numérique

+ d'infos !

1 carnet de 10 séances **par personne et par an**.
Plusieurs personnes d'un même foyer peuvent en bénéficier

Renouvellement possible 2 fois pour les personnes assidues
(parcours entièrement consommés), à raison d'un **parcours**
par an.

Les pass sont valables de Janvier à Décembre.
Le changement de millésime n'impacte pas la prescription
(juste l'entrée en formation et le délais de réception des pass)

